

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au cours de l'année 2010
(R-3707-2009)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 30 juillet 2009, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité au cours de l'année 2010.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie et la Régie prévoit la traiter sur dossier.

Procédure d'examen de la demande

La Régie demande à toute personne intéressée de soumettre une demande d'intervention au plus tard le **1^{er} septembre 2009 à 12 h**, incluant les sujets qu'elle entend traiter et, le cas échéant, une demande de reconnaissance de statut d'expert, selon les exigences du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie. Tout intéressé qui prévoit présenter à la Régie une demande de paiement de frais doit joindre à sa demande d'intervention un budget préparé conformément aux dispositions du Guide de paiement de frais des intervenants 2009 (le Guide). Tout commentaire du Transporteur sur ces demandes devra être fait par écrit et déposé à la Régie au plus tard le **8 septembre 2009 à 12 h**. Toute réplique d'une partie visée par les commentaires du Transporteur devra être produite avant le **11 septembre 2009 à 12 h**.

Conformément à l'article 10 du Règlement, un intéressé qui ne désire pas participer activement au dossier peut toutefois déposer, auprès de la Régie, des observations écrites.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca